Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 24461

Intitulé

Licence : Licence Sciences de l'éducation (fiche nationale)

QUALITÉ DU(ES) **AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION** SIGNATAIRE(S) DE LA **CERTIFICATION** Aix-Marseille Université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Recteur de Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergyl'académie, Pontoise, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Bourgogne -Chancelier des Dijon, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université Lumière luniversités : Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Haute Alsace -Président de Mulhouse, Université de Nantes, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense l'Université Paris 10, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, accréditée pour Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris 8 - Vincennes-Saintdélivrer le diplôme. Denis, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2, Université des Antilles, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Lille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 333 Enseignement, formation

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Dans le domaine de l'éducation
- Définition d'objectif d'apprentissages et programmation des activités pédagogiques.
- Organisation de l'espace pédagogique
- Mise en en œuvre de la démarche pédagogique
- Utilisation des technologies de l'information.
- Conseil aux des élèves dans l'organisation du travail personnel.
- -Adaptation du déroulement des apprentissages selon les difficultés et mesure les progrès.
- Organisation des activités périscolaires
- Rédaction des comptes rendus d'activité
- Information des familles, les équipes pédagogiques sur les modalités d'évaluation, résultats, difficultés, etc.

Dans le domaine de la formation

- Intervention dans un cadre de formation : à distance, collectif, en face à face, individualisée, intégrée.
- Choix des méthodes, moyens et outils pédagogiques selon la formation à dispenser.
- Elaboration et adaptation des programmes pédagogiques,
- Evaluation des acquisitions de connaissances des stagiaires et met en place les actions correctives.
- Partenariat et relations avec les entreprises, les collectivités.
- Conseil pédagogique.
- Bilan pédagogique de l'activité de formation
- Suivi de l'information pédagogique, réglementaire, professionnelle, technique, etc.
 - Dans le domaine de l'animation
 - Animation des activités culturelles, artistiques, bibliothèque.
- Animation des séances de soutien scolaire
- Elaboration ou participation de l'élaboration de programmes d'animation.
 - Dans le domaine du travail social
 - Information et orientation des personnes à partir des situations identifiées.
- Diagnostic de la situation de la personne ou de la famille dans son environnement
- Accompagnement des personnes dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle / sociale / de formation.
- Développement du lien social et à la prévention des risques d'exclusion sociale, par une démarche de valorisation et d'implication des personnes.

- Evaluations partagées de l'impact des politiques sociales sur le territoire.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement :
 - circonscrire et expliciter la nature de la problématique ;
 - combiner les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer cette problématique.
 - Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adéquats pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement :
 - mettre en œuvre un protocole de recueil de données ;
 - traiter les résultats par les méthodes quantitatives et/ou qualitatives ;
 - rédiger un compte rendu d'observation ;
 - réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O : Administration publique
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
- Q : Santé humaine et action sociale
- P: Enseignement
 - Médiateur associatif
- Animateur de réseau
- Chargé de mission ou coordonnateur de mission
- Responsable de programmes
- Responsables intermédiaires du secteur social et médico-social (chef de service)
- Agents d'accueil des publics en Mission Locale et PAIO
- Conseiller de bilan de développement et d'orientation
- Formateur spécialisé pour publics en insertion
- Animateur local d'insertion

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106: Enseignement des écoles

<u>K2104</u> : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

K1206: Intervention socioculturelle

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour
la fiche n° 24461 - Action en	s'adapter et prendre des initiatives.
responsabilité au sein d'une	- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de
organisation professionnelle	responsabilité environnementale.
	- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et
	responsabilité au service d'un projet.
	- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer
	pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°2 de	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité
la fiche n° 24461 - Usages	informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de
digitaux et numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°3 de	Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel,
la fiche n° 24461 -	historique, politique, économique et culturel.
Identification d'un	Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs
questionnement au sein d'un	interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
champ disciplinaire	, i
Bloc de compétence n°4 de	Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.
la fiche n° 24461 - Mise en	The state of the
oeuvre de méthodes et	
d'outils du champ	
disciplinaire .	
Bloc de compétence n°5 de	- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de
la fiche n° 24461 - Analyse	décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions
d'un questionnement en	philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
mobilisant des concepts	Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation
disciplinaires	pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement
·	Analyser des situations d'apprentissage en référence aux
	principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des
	techniques de l'information et de la communication.
Bloc de compétence n°6 de	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses
la fiche n° 24461 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un
Exploitation de données à	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
des fins d'analyse	- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
	- Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°7 de	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et
la fiche n° 24461 -	orale de la langue française.
Expression et communication	n- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë,
écrites et orales	dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°8 de	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en				
la fiche n° 24461 -	relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours				
Positionnement vis à vis d'un	un possibles pour y accéder.				
champ professionnel	- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son				
	projet professionnel en fonction d'un contexte.				
	- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation				
	des savoirs.				

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUII	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

cessible ell Nouvelle Caledolle	
ccessible en Polynésie Française	Х

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016

Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017

Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017

Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018 Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018

Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016 Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016

Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017 Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017

Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018

Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Aix-Marseille Université

Université de Bordeaux

Université de Bourgogne - Dijon

Université de Bretagne-Occidentale - Brest

Université de Caen-Normandie

Université de Cergy-Pontoise

Université de Corse - Pascal Paoli

Université de Haute Alsace - Mulhouse

Université de Lille

Université de Limoges

Université de Lorraine

Université de Nantes

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<u>Université de Reims Champagne-Ardenne</u>

Université de Rouen

Université de Strasbourg

Université des Antilles

Université Grenoble Alpes

Université Jean Monnet - Saint Etienne

Université Jean-Jaurès - Toulouse 2

<u>Université Lumière - Lyon 2</u>

<u>Université Paris 13</u>

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Université Paris Descartes - Paris 5 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 Université Paul-Valéry-Montpellier Université Rennes 2

Lieu(x) de certification :

 $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Historique de la certification :